

de conclusion de ces chiffres sans faire remarquer que les codes routiers sont loin d'être uniformes au Canada et qu'aucun compte n'est tenu des degrés d'urbanisation dans les provinces. Ainsi, les trois provinces mentionnées ci-dessus ont de grandes agglomérations, tandis que dans les provinces Maritimes, la Saskatchewan et l'Alberta, dont le degré d'urbanisation est inférieur, les condamnations étaient minimes comparativement au nombre d'automobiles enregistrées.

Condamnations par sexe.—Entre 1926 et 1939, le nombre de condamnations sommaires chez les femmes augmente de 117.8 p.c. Cependant, proportionnellement au nombre de condamnations chez les hommes, les femmes montrent une très faible augmentation, seulement 5.3 p.c. des condamnations sommaires en 1939 se rapportent aux femmes comparativement à 6.1 p.c. en 1926. Les condamnations sommaires par sexe sont les suivantes: 1926, 159,528 hommes et 10,385 femmes; 1927, 182,392 hommes et 10,848 femmes; 1928, 232,554 hommes et 13,209 femmes; 1929, 274,977 hommes et 15,066 femmes; 1930, 292,557 hommes et 16,202 femmes; 1931, 312,111 hommes et 15,667 femmes; 1932, 281,318 hommes et 16,591 femmes; 1933, 275,229 hommes et 17,444 femmes; 1934, 311,542 hommes et 17,202 femmes; 1935, 339,494 hommes et 23,148 femmes; 1936, 355,772 hommes et 21,934 femmes; 1937, 395,699 hommes et 24,513 femmes; 1938, 389,648 hommes et 25,016 femmes; et 1939, 405,993 hommes et 22,615 femmes.

Section 3.—Jeunes délinquants

Les termes "indictable" (passible de procès devant jury) et "non indictable" ne s'appliquent qu'aux offenses des adultes; les offenses semblables commises par les jeunes gens (personnes de moins de 16 ans) sont appelées offenses "majeures" et offenses "mineures" respectivement.

Le tableau 18 montre le nombre de condamnations de jeunes gens pour toutes offenses, majeures et mineures, les années judiciaires 1922-39. Il n'existe aucune séparation par classe d'offenses avant 1922. Les taux par 100,000 de population dans ce tableau s'appliquent à la population totale, aucune estimation par groupe d'âge n'étant disponible pour les années entre recensements. Entre 1930 et 1939, il y a une tendance définie à la hausse dans la colonne du pourcentage des offenses majeures par rapport à toutes les offenses; mais si nous étudions cette tendance relativement à la croissance de la population, nous remarquons que les offenses majeures et les offenses mineures montrent une augmentation définie depuis 1930.

18.—Condamnations de jeunes gens pour offenses mineures et majeures, années terminées le 30 sept. 1922-39

NOTA.—Dans ce tableau "Propriété sans violence" comprend les classes III et IV et "Autres offenses majeures", les classes V et VI du tableau 8, pp. 846-847.

Année	Offenses majeures							Offenses mineures, total et pourcentage			Grand total des délinquants
	Offenses contre—				Offenses majeures, total et pourcentage						
	La personne	La propriété, avec violence	La propriété, sans violence	Autres offenses majeures							
nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	p.c. de toutes les offenses	par 100,000 de population	nomb.	p.c. de toutes les offenses	par 100,000 de population	nomb.	
1922...	172	806	3,001	86	4,065	64.6	46	2,233	35.4	25	6,298
1923...	179	755	3,204	27	4,165	63.4	46	2,406	36.6	27	6,571
1924...	221	818	3,510	106	4,655	60.0	51	3,104	40.0	34	7,759
1925...	207	794	3,899	180	5,080	64.4	55	2,807	35.6	31	7,887
1926...	220	659	4,053	158	5,090	65.0	54	2,741	35.0	29	7,331